



## Location logement des plus de 70 ans

Par **Suzanne-mari**, le **01/08/2020** à **16:24**

Âgée de 70 ans, et actuellement locataire de mon logement, e cherche une location pour me rapprocher de mes enfants suite au Covid-19. Or, mes revenus sont supérieurs à 1,5 le SMIC ce qui m'exposerait à une expulsion si le propriétaire veut récupérer son bien.

Existe s'il une jurisprudence pour éviter ce désagrément.

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **01/08/2020** à **17:43**

Bonjour

Je pense que vous inversez certaines contraintes s'imposant au bailleur et celles relatives au locataire.

Un locataire de plus de 70 ans est protégé.

[LIRE ICI](#)

Par **Suzanne-mari**, le **01/08/2020** à **18:52**

Merci pour votre réponse. Mais j'ai bien précisé dans ma question que mes revenus étaient supérieurs à 1.5 SMIC dont ne me permettent pas de bénéficier de la protection de + de 65 ans comme indiqué dans l'article que vous me joignez. Lisez jusqu'au bout

Par **Visiteur**, le **01/08/2020** à **18:58**

Excusez moi, j'avais retenu moins de 1,5 SMIC.

Il n'y a donc aucune obligation pour le bailleur, de vous proposer un relogement, mais vous bénéficiez de la protection générale bénéficiant à tout locataire.